



Monsieur [REDACTED]
Ayant le rôle de Principal du
collège [REDACTED]
34 [REDACTED]

COURRIER SUIVI

Copie électronique à la Mairie de [REDACTED], l'IEP / DSDEN Montpellier, l'IGESR, CRIP 34, FCPE 34 - Conseil départemental des Parents d'Élèves des écoles publiques de l'Hérault, le Défenseur des droits, le Procureur de la République et le Préfet de l'Hérault.

OBJET : Séances d'Éducation À la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle, se déroulant depuis janvier 2025 en cours de Science de la Vie & de la Terre (SVT) à destination de mineurs de moins de 15 ans, en classe de 6ème

Avis aux directeurs, avis aux agents vaut avis aux directeurs et réciproquement, avis aux directeurs vaut avis aux agents ou également qu'avis aux commettants vaut avis aux exécutants et vice versa. Cet avertissement, une fois reçu par les uns est réputé avoir été reçu par les autres, et vice versa.

Monsieur Bertrand Fleury,

Cette correspondance a pour objectifs :

- de rappeler l'illégalité du contenu des séances d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle qui ont eu lieu au sein de votre établissement situé à [REDACTED]
- de rappeler vos obligations de communications avec les parents,
- d'obtenir des réponses très précises,
- d'exposer les conséquences désastreuses et notamment les troubles psychologiques que les enfants pourraient développer suite à ces séances (cf. annexe 2).

En effet, nous sommes inquiets concernant l'intégrité physique et psychique de l'enfant et donc des conséquences à court, moyen et long terme. Nous vous rappelons également que vous, comme tous les chefs d'établissements de l'Éducation Nationale, rectorats et académies, avez été destinataire du courriel de **Rappel Légal** (<https://www.parentsencolere.fr/wp-content/uploads/2024/06/E.V.A.R.S-Rappel-legal-logos.pdf>), dans le cadre de notre campagne nationale du 14 au 17 juin 2024.

Depuis janvier 2025, au sein de votre établissement, ont eu lieu des séances d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle, en cours de Science de la Vie et de la Terre (SVT) à destination de mineurs de moins de 15 ans, en classe de 6ème, sans que les parents d'élèves en aient été explicitement avisés au préalable par une communication, ni lors de la réunion de rentrée des classes, ni dans les rapports de conseils de classe qui prévoient d'étayer les projets pédagogiques relatifs, alors même que le programme d'EVARS n'était pas encore émis par le CSP ni parut au JO pour son effectivité éventuelle à la Rentrée 2025.

Vous pouvez prendre connaissance des propos rapportés au travers des témoignages :

- “Mon enfant scolarisé en 6è est revenu de sa journée d’école le regard fuyant, penaud... Là je vois qu’il a du mal à parler, je le sens très gêné, lui qui habituellement me raconte ses journées avec enthousiasme”
- “La prof a inscrit au tableau : comment fait-on les bébés ? Puis leur a demandé de répondre sur feuille et a lu les réponses à haute voix sans dire les noms des élèves, il y avait des " je ne sais pas " et certains qui savaient et expliquaient en détails.”
- “Je me souviens qu’un camarade avait dit que le mot "spermatozoïde" faisait penser à un nom de dinosaure et on avait bien rigolé, d’ailleurs il a eu une observation.”
- “Notre prof de SVT est venue à la deuxième séance (en demi-classe) avec une préparation de spermatozoïdes . Elle a dit que ça venait d’un laboratoire pour ceux qui se demandaient d’où ça venait. Elle nous les a distribués par binôme. On a vu une substance blanche transparente. J’ai ressenti du dégoût en plus la prof ne nous avait même pas donné de gants. Elle non plus n’en avait pas, tout ça était dégoûtant. On a dû le placer nous-mêmes dans le microscope. Ensuite, on a observé, j’ai trouvé ça encore plus dégoûtant car ce truc ressemblait à des têtards blancs. Puis on a dû faire un schéma d’un spermatozoïde, travail qui a été noté”
- “Sur l’ENT, l’enseignante détaille souvent ce qui va être fait ou qui a été fait en classe et [...] elle n’a pas mentionné cette observation de spermatozoïdes. Ce n’est visible qu’au niveau des notes et visible depuis le compte ENT des élèves”
- “Mon enfant est rentré le soir encore plus dégoûté et m’a encore dit qu’il ne voulait plus aller dans ce cours”
- “La professeure leur a demandé de colorier le schéma des parties de l’appareil reproducteur féminin. Il a trouvé cet exercice bizarre (ce sont ses mots) : « parce que c’est les parties intimes d’une fille c’est pas les miennes. On n’a pas besoin de les colorier car on l’a déjà vu en cours. »”
- “Mon enfant ne voulait pas écrire ça, ni l’apprendre , "c’est dégoûtant"
- “En grand au tableau, elle abordait les règles et soudain, un élève s’est mis à taper dans ses mains et elle s’est retournée et a demandé "ça va ?" Il a répondu en se tapant la tête et le bras "Je ne me sens pas bien". La professeure est allée vers lui et a rattrapé sa tête qui est partie en arrière puis il est tombé dans les pommes, elle l’a mis en position latérale de sécurité, il transpirait beaucoup et avait les yeux blancs”
- “Quand notre camarade a fait ce malaise, j’ai eu la peur de ma vie, en plus la prof a continué quand même le cours normal... j’ai cru qu’il allait mourir devant mes yeux... il avait les yeux blancs retournés”
- “Elle a demandé à deux élèves d’aller chercher l’infirmière et le CPE puis elle a demandé à un dernier élève d’aller chercher un enseignant d’une classe d’à côté. L’infirmière s’est occupée de lui.”
- “Suite au malaise, certains élèves se sont levés et sont sortis de la classe, plusieurs ont été collés, je trouve ça injuste car vu ce qui venait de se passer, c’est normal qu’ils aient voulu sortir”
- “Un élève a informé la prof que ce n’était pas la première fois que son ami faisait un malaise comme ça mais que ça n’avait jamais été aussi grave que ce jour-là, car il craint tout ce qui concerne les organes et le sang.” “Lors du dernier cours avant les vacances, [...] elle a mis une courte vidéo "extraît de l’Odyssée de la Vie" [...] et l’élève s’est senti à nouveau mal et est parti dans une autre classe pour éviter un second malaise.”
- “Deux fois par semaine, mon enfant me disait qu’il avait mal au ventre et envie de vomir lui qui adore son école j’ai trouvé ça suspect alors [...] il m’a dit [...] qu’il ne voulait pas aller à ce cours qui pour lui était dégoûtant”
- “De retour de vacances, ils auront une évaluation, mon enfant ne veut rien savoir et se fiche d’avoir zéro. Ce cours est très gênant”
- “Nous nous sommes interrogés de ne pas avoir été informés ni de l’étude du sperme ni du malaise. Mon enfant me dit être choqué et qu’il bouche ses oreilles”
- “J’ai vu sur l’ENT, sur quoi va porter l’évaluation sur la reproduction humaine, l’enseignante demande à des enfants de 6è, des connaissances détaillées dont une en particulier: savoir DÉFINIR la Sexualité Humaine...J’ai ensuite appris qu’il y avait bien eu un cours sur la Sexualité, et l’enseignante a montré l’appareil reproducteur de l’homme et de la femme en 3D, ce qui a dégoûté bon nombre d’élèves m’a rapporté mon enfant qui n’est pas du tout à l’aise et cette leçon lui semble interminable.”
- “L’élève qui s’était évanoui, ne s’est pas senti bien encore quand la prof nous a donné les photos qu’on devait remettre en ordre. Comme elle avait peur qu’il s’évanouisse encore elle l’a mis au fond de la classe dos à nous face au mur il était vraiment pas bien ça se voyait.”
- “La prof nous a mis sur le projecteur la page de garde d’un livre de Titeut : « **guide du zizi sexuel** », elle a dit que ça nous aiderait à bien comprendre...”

Les interventions et intentions des séances d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle, vont à l'encontre de l'intérêt de l'enfant et de l'autorité parentale, justement garante de la défense et de la protection des enfants.

L'éducation à la sexualité ne repose sur aucune étude scientifique sérieuse validée par un collège d'experts indépendants (notamment aucun expert pédopsychiatre indépendant n'a été consulté).

Il n'y a donc aucun élément qui prouve l'innocuité pour le mineur, la nécessité ou les bénéfices de telles séances, au contraire (cf. documents joints en annexe 1).

Le rôle des parents dans l'école et associations de parents d'élèves en matière de Droit :

Le Ministère de l'Éducation Nationale affirme que leur objectif est de renforcer le partenariat avec les familles, la relation parents-enseignants, d'ouvrir les portes pour redynamiser le dialogue avec les parents notamment en rendant effectif le droit d'information et d'expression des parents.

Il rappelle également que le rôle de l'association de parents d'élèves se traduit par la défense des intérêts moraux des parents d'élèves.

L'article L313-2 rend obligatoires les « relations d'information mutuelle [...] entre les enseignants et chacune des familles » pour leur permettre « d'avoir connaissance des éléments d'appréciation » concernant l'élève.

Les enseignants et la direction se doivent d'ailleurs de répondre aux demandes d'information et d'entrevue présentées par les parents.

La Sexualité en matière de Droit : voir Annexe 1 - Rappel Légal que vous avez réceptionné entre le 14 et le 17 juin 2024.

Plusieurs **chefs d'accusation en Droit interne** pour les auteurs : corruption de mineur, atteinte à la moralité de mineur, complicité de violences, harcèlement sexuel, diffusion de messages à caractère pornographiques...

Pour rappel : la corruption de mineur consiste pour un adulte à imposer à un mineur des propos, des actes, des scènes ou des images pouvant le pousser à adopter une attitude ou un comportement sexuel dégradant. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2274>

Nous vous demandons expressément de répondre aux points suivants, par principe de précaution et dans l'intérêt supérieur de l'enfant :

1. Pouvez-vous confirmer si vous avez déjà été contacté par des parents ou collectifs/associations, au sujet de ce qui est exposé ci-dessus ?

2. Veuillez nous transmettre le compte-rendu, soit du Conseil d'Administration, soit du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), qui a été validé par l'établissement, dans lesquels devraient figurer le projet pédagogique d'éducation à la vie sexuelle et affective et le contenu complet des séances (terminologie et champ lexical, supports visuels, etc...).

3.a. Avez-vous été informé que des produits humains étaient étudiés au sein de votre établissement ?

3.b. A quel groupe biologique appartient le sperme humain ?

3.c. D'où provenaient ces fluides corporels ?

4.a. Y a-t-il eu autorisation de la part de la direction à ce que des produits humains soient introduits dans l'établissement ?

4.b. Pouvez-vous garantir que les mesures d'hygiène et de protocole législatif aient été respectés par votre établissement concernant l'approvisionnement, la manipulation et l'observation de tels "produits" ?

4.c. Aussi, pouvez-vous fournir la documentation attestant que les échantillons n'étaient pas contaminés par le VIH (Note de service DGER n°93-2096 du 09/09/1993 - Dispositions générales vis-à-vis du SIDA) ? Et fournir le document officiel d'élimination/nettoyage du produit d'origine humaine ?

5. Quel est l'intérêt de l'étude des spermatozoïdes à des collégiens de 6ème ?

6. Ce sujet étant hautement sensible (ainsi qu'il sera évalué notamment le vendredi 21 mars 2025, entre-autres "Je sais définir la Sexualité humaine"), a-t-il fait l'objet, avec un professionnel qualifié, d'un éventuel encadrement ?

7.a. Par souci du bien-être des élèves, a-t-il été prévu la mise en place d'une cellule psychologique ou équivalent, suite aux malaises choquants du jeune 6ème ?

7.b. La direction s'est-elle assurée de l'état de santé physique et psychologique de l'enfant ayant subi plusieurs malaises, notamment auprès de ses parents ?

7.c. C'en est-elle également assurée auprès des parents des autres enfants présents lors de ces malaises ?

Ces séances déjà contestées par nombre de professionnels de l'Enfance en France comme à l'étranger mais aussi de parents qui sont de plus en plus nombreux à porter plainte, sont encadrées (très superficiellement, il est vrai) d'un point de vue organisationnel, par le Code de l'Éducation Nationale, qui ne semble pas avoir été ici respecté puisque les parents n'en ont semble-t-il pas été informés.

Sachant, comme les professionnels de l'Enfance le disent, qu'un psychisme effracté aura une forte et naturelle tendance à mettre en scène l'information qu'il n'a pas réussi à comprendre, il existe une multitude d'autres témoignages sur les interventions d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle, et d'affaires qui relatent des agressions sexuelles entre enfants, potentiellement dues à des effractions sexuelles dans la psyché ou sur le corps des jeunes auteurs, et qui étayent nos arguments.

Aussi veuillez trouver en annexe 2, des liens d'articles en relatant certains, dont le scandale dans l'école Ste-Claire à Floirac, l'école des Ovides située à St-Etienne, mais aussi une plainte contre le Collège Jules Ferry à Tours.

Des mesures urgentes doivent être prises pour remédier à la situation pénible dans laquelle les enfants se retrouvent et sont affectés.

Par conséquent, compte tenu de la gravité des propos rapportés par les enfants, également du traumatisme et de la gêne occasionnés et subis silencieusement par les élèves, la **suspension immédiate** de toute séance relative à l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle s'impose, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, de sa protection et de son bon développement, **pour cette classe et toutes les autres**. Nous exigeons également l'**annulation** de toute évaluation à ce sujet.

Ainsi, nous vous enjoignons de lever immédiatement la tenue de ces séances au sein de votre établissement et de répondre clairement, sous huitaine, aux questions que nous formulons selon le « Principe de précaution » et le « Principe de diligence raisonnable » en matière de protection de l'enfance, l'intérêt supérieur de l'enfant devant être la considération première avant que des décisions ne soient prises.

Il est essentiel de sensibiliser les responsables (ainsi, ce n'est pas les enfants qui le sont) de l'application de la Loi et de la Justice et de renforcer votre capacité à surveiller et à traiter efficacement les violations des droits de l'Homme dont sont victimes les enfants.

Le cas échéant, nous sommes prêts à nous servir de la Justice, pour que la lumière soit faite et que cesse officiellement cet "enseignement" qui n'a pas sa place.

Respectueusement tout en garantissant notre ferme détermination.

Les Collectifs *Parents En Colère*

Association *l'Union Fait La Force*
Dr. Gauthier Bein

Annexe 1 : Source principale ONEST et autres

<https://www.arianebilheran.com/post/protection-de-l-enfance-action>

« L'Éducation Sexuelle » ou « A la Sexualité » est, par définition, une sexualisation des enfants, une incitation à la sexualité précoce. Cette « pédagogie », censée prévenir et lutter contre les violences sexuelles et les discriminations, éduque nos enfants à des sujets qui ne les concernent pas, ou qui les effracte encore, en raison de leur jeune âge.

La précocité de l'effraction psychique, que représente un message que le psychisme n'est pas prêt à recevoir, car trop immature, constitue un traumatisme, a fortiori lorsqu'il s'agit d'un sujet qui touche à l'intime, et entrave un développement psychique harmonieux, base indispensable pour les apprentissages scolaires, ce que personne ne peut ignorer.

Nous sommes atterrés de voir que nos alertes ne sont pas entendues et que ces modules éducatifs, pour lesquels les psychologues et pédopsychiatres spécialistes de la santé et du développement infantile n'ont pas été consultés ni mêmes écoutés (mais lesquels ont déjà alerté en 2017 <https://etoile-psy.webnode.fr/news/la-lettre-dappel-du-dr-maurice-berger-contre-leducation-sexuelle-des-enfants/>), passent en force, dans la précipitation et l'urgence, au mépris du principe de prudence et du respect de tout ce qui a trait à la sphère privée et à l'intime. En outre, il n'y a pas eu à notre connaissance d'études sur leurs impacts psychiques.

De plus, lorsque des actes sexuels sont évoqués, il doit être systématiquement question de consentement, mais comment est-ce possible pour des enfants d'appréhender une telle notion puisque leur propre consentement n'est pas reconnu par la loi ? C'est d'ailleurs leur immaturité structurelle qui fonde leur incapacité juridique, ils n'ont pas la possibilité de s'engager dans des actes graves « en connaissance de cause ». D'ajouter qu'ils ne sont pas mis en situation de décider s'ils veulent entendre ces choses, voire, on leur refuse. Ce qui contredit, entre-autres, la thèse de la prévention autour de l'éducation au consentement....

Sociétalement : Ne serait-il pas préférable de redonner ses lettres de noblesse à la sexualité, plutôt que la faire assimiler à un simple acte de plaisir, dénué de sens profond, un acte de consommation en somme ? Dans tous les cas, vous aurez pu lire que les enfants jusqu'au lycée (comme dans le lien ci-avant) sont écœurés par l'insistance déplacée et les contenus dont l'institution use avec un zèle qui interroge.

Annexe 2 : Scandales dans les médias

<https://www.parentsencolere.fr/2024/04/04/tours-37-seance-e-v-a-r-s-education-a-la-vie-affective-relationnelle-et-a-la-sexualite-les-collectifs-pec-et-lassociation-luflf-interpellent-letablissement-scolaire/>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/prise-charge-violences-sexuellesentre-enfants-il-faut-creer-espace-ecoute-1556532.html>

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-affaire-d-attouchements-sexuels-entre-enfants-au-sein-de-l-ecole-privee-sainte-claire-a-floirac-1656523276>

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/le-douloureux-sujet-des-violences-sexuelles-entre-mineurs-28-04-2019-8062083.php>

<https://www.leprogres.fr/education/2023/04/05/polemique-apres-un-cours-d-education-a-la-sexualite-dans-une-ecole>

Concernant ce dernier lien, comme nous, vous pouvez constater que les propos tenus par l’infirmière (mais cela peut être d’autres intervenants), et selon le retour des enfants, sont loin des mesures de prévention et de sensibilisation censées justifier ces séances, puisqu’à l’inverse, les enfants ne retiennent pas l’acte d’amour, ni le respect quant à son corps ou à celui de l’autre, mais l’attouchement de l’autre comme « activité de plaisir ». Dès lors, une question cruciale se pose : **quelles seront, en plus de celles à court terme, les conséquences à moyen et long terme quant au développement de ces enfants et à leur perception et vision de la sexualité ?**